

## EUROPE

## UE: un benchmarking sur les arrêts maladie

**A**on Consulting, leader mondial du conseil en protection sociale et ressources humaines, lance un indice européen des arrêts de travail, premier du genre, à l'usage des employeurs. Baptisé ESLI, il est fondé sur un *benchmark* de 200 entreprises regroupant quelque 370 000 salariés dans les secteurs clés en France, en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas. ESLI permet de quantifier et de comparer l'impact de l'absence des salariés. « *Les employeurs peuvent intégrer cet indice à leur tableau de bord, par exemple pour comparer les situations dans différentes filiales. Ils ont aussi la possibilité de confronter leurs propres résultats à la moyenne du panel* », explique **Dominique Mazeau**, chargé de l'activité « *absence management* » chez Aon Consulting France. C'est d'autant plus aisé qu'il existe beaucoup de similarités entre les pays, malgré des réglementations sociales disparates. Ce comparatif donne aussi des indications sur le coût des absences. En 2009, les 370 000 employés suivis ont posé environ 4,2 millions de journées d'arrêt, pour un coût de 665 M€. Soit 160 € par jour et par tête. La durée moyenne des congés maladie est particulièrement longue en France: 13,65 jours, contre 10,15 aux Pays-Bas, et seulement 6,57 en Allemagne.

## UK: la loi sur l'égalité des chances en suspens

**A**près avoir franchi le dernier obstacle parlementaire le 8 avril, le « *equality bill* », mis en chantier depuis cinq ans par le Parti travailliste, devrait entrer en vigueur cet automne, à condition que la majorité issue des prochaines élections législatives à venir y soit favorable, car le texte a fait l'objet de vives polémiques politiques. Pourtant, il ne modifie pas en profondeur la législation existante. Il compile en fait différents textes ayant trait à la lutte contre la discrimination, en y insérant des dispositions « positives ». Parmi les nouveautés, il sera interdit aux recruteurs d'interroger les candidats sur leur état de santé pendant les entretiens d'embauche. Et les grandes entreprises publieront, sur la base du volontariat (celles qui ne le feront pas s'autodésignent comme non éthiques), des statistiques sur les écarts de rémunération. Les tribunaux de l'emploi (des prud'hommes à la *british*) verront leur pouvoir renforcé.

## Portugal: boom des travailleurs pauvres

**P**hénomène préoccupant pour le gouvernement et les syndicats: après avoir fortement baissé au début des années 2000, le nombre de travailleurs pauvres augmente de nouveau, passant de 10 % à 12 %. C'est une étude de l'Observatoire européen des conditions de travail (EWCO) qui le constate. Comme palliatifs, les pouvoirs publics jouent sur deux leviers. D'abord, le revenu social d'insertion (RSI), accessible à ceux dont le revenu est inférieur au minimum retraite. Ensuite, l'indemnité de chômage partiel, réservée sous condition de ressources à ceux qui travaillent pour un revenu inférieur à l'allocation chômage. Par ailleurs, un accord tripartite, signé entre l'État, les employeurs et les syndicats, prévoit une hausse progressive du salaire minimum, qui passera de 450 € en 2009 à 500 € en 2011. Ce qui devrait contribuer à soulager les *working poors*, compte tenu du nombre élevé de smicards parmi eux.

## EUROBRÈVES

**ESPAGNE.** Le gouvernement envisage de déléguer à des sociétés de travail temporaire une partie du placement des demandeurs d'emploi. La piste est évoquée dans un rapport intitulé « *marché du travail et dialogue social* », remis aux partenaires sociaux en février. Le document évoque par ailleurs l'assouplissement du CDI en échange d'un encadrement plus ferme des CDD.

**UK.** Les employeurs qui passent par les *job centres* pour recruter du personnel devront systématiquement indiquer si le poste offert peut être pourvu à temps partiel. Cette mini-réforme vise à favoriser le temps partiel choisi et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, en particulier pour les femmes.

**PAYS-BAS.** Par crainte de l'inflation, le gouvernement invite employeurs et syndicats à faire preuve de modération en matière salariale. Sur le premier trimestre, la hausse moyenne atteint déjà 1,6 %, selon le service national de statistiques, CBS. Unilever a augmenté ses collaborateurs de 2 %. Les transports publics ont fait plus fort: +2,7 %.

**ALLEMAGNE.** Le ministère de la Justice va revoir sa copie. La base de données Elena, que les employeurs doivent renseigner depuis janvier 2010, en fournissant pour chaque salarié des informations sur l'absentéisme et ses raisons, sera remaniée. Censée réduire la paperasserie liée aux déclarations sociales, Elena est suspectée d'intrusion dans la vie privée.

**SUÈDE.** La nouvelle réglementation sur les arrêts maladie, plus restrictive, entrée en vigueur en janvier 2009, porte ses fruits. Selon une enquête de l'institut Demoskop, à l'initiative du patronat, 75 % des entreprises de plus de 200 salariés voient le nombre de congés maladie baisser.

**NORVÈGE.** Norway Post prévoit une vaste réorganisation, visant notamment à éclater l'activité en trois pôles (courrier, colis et logistique) et à améliorer la rentabilité. Les syndicats seront associés au projet, conformément à un accord d'entreprise.